

8 idées simples pour transmettre à ceux que vous aimez*

***sans alourdir la fiscalité**

**UNE VISION 360° DE VOTRE
PATRIMOINE POUR ATTEINDRE
VOS OBJECTIFS DE VIE**




Damien LARRAS
Dirigeant FIMEO

N°1 L'ASSURANCE-VIE

Un outil souple et incontournable.

Elle permet de conserver la disponibilité de vos capitaux, de diversifier vos placements et de transmettre un capital **hors succession**, jusqu'à **152 500 € par bénéficiaire** (pour les versements avant 70 ans).

 Bien s'interroger sur la clause bénéficiaire est essentiel. Vous pouvez la modifier au fil du temps suivant votre situation.

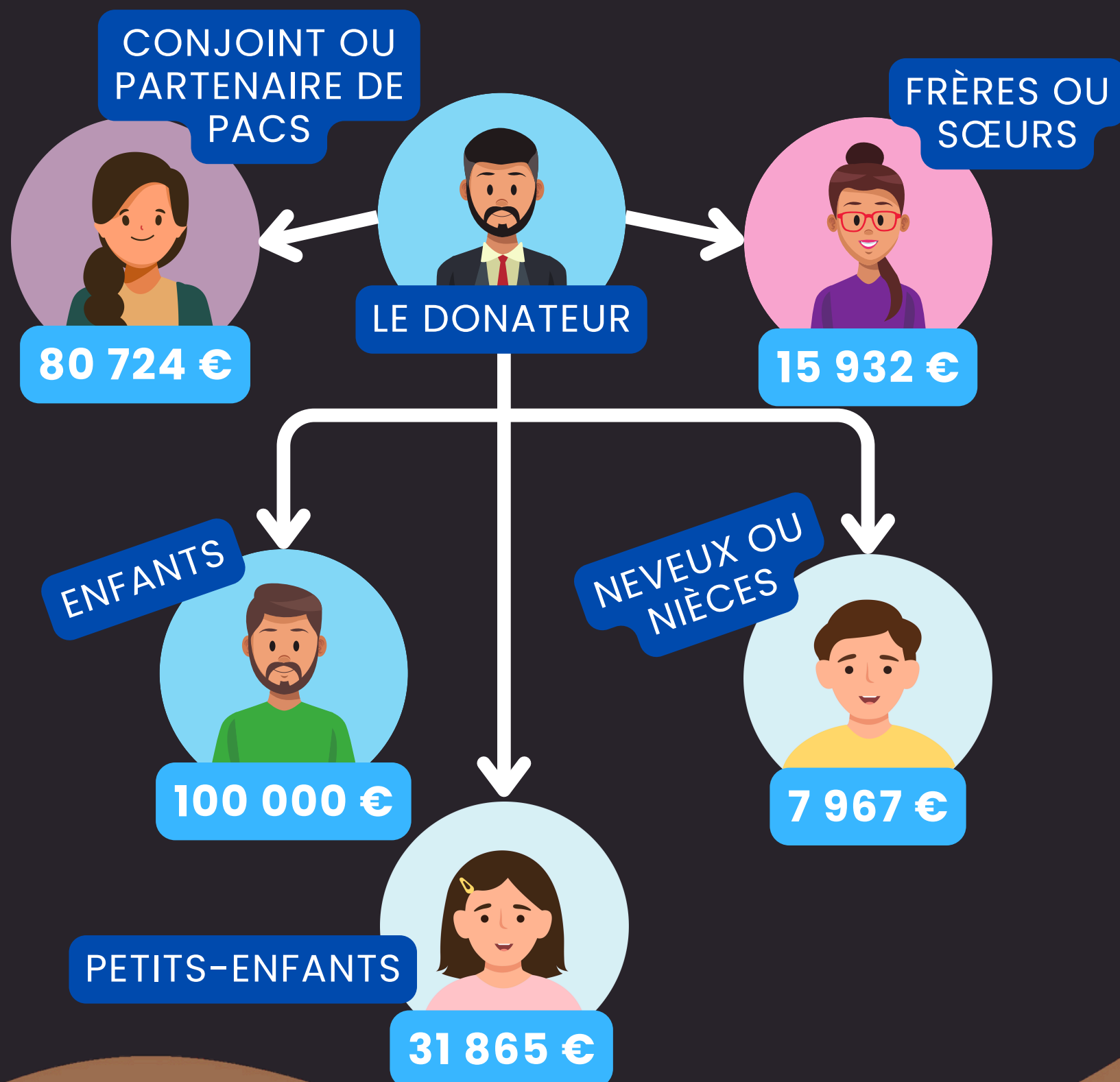
N°2 **DONNER DE SON VIVANT**

Mieux vaut donner tôt que tard.

Chaque parent peut donner **jusqu'à 100 000 € par enfant tous les 15 ans**, sans fiscalité.

Les abattements se renouvellent, permettant d'anticiper progressivement la transmission et de réduire la base taxable de la succession.

RAPPEL DES ABATTEMENTS CLASSIQUES : CE QUE L'ON PEUT DONNER TOUS LES 15 ANS SANS PAYER D'IMPÔTS



N°3 LE “DON SARKOZY”

Le **don familial de somme d'argent**, plus connu sous le nom de “don Sarkozy”, permet de transmettre jusqu'à **31 865 €** à un enfant, petit-enfant ou arrière-petit-enfant **majeur**, sans impôt, **ou à défaut de descendance**, à un neveu ou une nièce.



Cumulable avec les abattements classiques et **renouvelable tous les 15 ans.**



Le donateur doit avoir **moins de 80 ans** au moment du don.

N°4 LE DÉMEMBREMENT

Transmettre sans se déposséder.

Le démembrement de propriété permet de donner la **nue-propriété** d'un bien tout en gardant l'**usufruit** (le droit d'en jouir ou d'en percevoir les loyers).



Les droits de donation sont calculés uniquement sur la valeur de la nue-propriété, selon votre âge. Par exemple, à **55 ans**, ils ne porteront que sur **50 % de la valeur du bien.**

N°5 COUP DE POUCE POUR L'ACHAT IMMOBILIER

Aider ses proches à devenir propriétaires.

Les donations jusqu'à **100 000 €** par parent ou grand-parent peuvent être **exonérées de droits** si elles financent l'achat d'une résidence principale (neuf ou rénovation énergétique).

👉 Utilisation sous 6 mois, occupation pendant 5 ans, et **plafond de 300 000 €** par bénéficiaire, **cumulable avec les abattements classiques.**

N°6 LES PRÉSENTS D'USAGE



Donner sans formalité, à condition de rester raisonnable.

Un cadeau offert à l'occasion **d'un événement familial** (mariage, anniversaire, diplôme...) n'est **pas soumis aux droits de donation**, s'il reste proportionné au patrimoine et aux revenus du donateur.

N°7 LA DONATION-PARTAGE

Une solution pour transmettre dans l'équité.

Elle permet de **répartir vos biens entre vos héritiers** et de **figer leur valeur** au jour du don, évitant les désaccords futurs.



Idéale pour préserver la paix familiale tout en optimisant la fiscalité.

N°8 LES BIENS SPÉCIFIQUES

Certains actifs bénéficiant d'avantages fiscaux.

Forêts, terres agricoles, parts de sociétés familiales ou monuments historiques peuvent être transmis avec un **abattement allant jusqu'à 75 %** sous conditions.



Une piste souvent méconnue mais très efficace dans une stratégie patrimoniale.

BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT ? CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT !

♥ Transmettre, c'est aussi une façon d'aimer.

Chez **FIMEO**, nous vous accompagnons pour bâtir une stratégie de transmission équilibrée, adaptée à votre situation et à vos proches.



Damien LARRAS
Dirigeant FIMEO



06.66.66.61.50



damien@fimeo.fr



<https://www.fimeo.fr/>